

DÉLIBÉRATION

N° 20191105-11

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix délibérantes :

Conseillers représentés :

9

Total votants:

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président Date de la convocation : 29 octobre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le mardi 5 novembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Alain CHASSAGNE, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s: André IMBERDIS, Éric CABROLIER, Serge THEALLIER, Carine BRODIN.

Désignation d'un secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE RACINE CESSION DE TERRAIN

Rapporteur: Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20191105-20191105_11-DE

Regu le 15/11/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n°2012-116 de la Communauté de Communes de la Montagne thiernoise du 18 octobre 2012 fixant le prix de vente des terrains de la zone de Racine ;

Vu la délibération n°20190221-12 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 21 février 2019 autorisant la vente de terrains à la société SN BOIS ou à toute personne morale pouvant s'y substituer.

Considérant la proposition d'achat de la société SN BOIS pour un terrain d'une surface de 6 375 m² constitué des parcelles ZC 62 et ZC 57, dont une surface plane de 3 120 m².

Considérant que l'ensemble de la parcelle d'une surface de 6 375 m² est vendu au prix de 16 692 € HT.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la vente d'un terrain d'une surface de 6 375 m², constitué des parcelles ZC 62 et ZC 57, dont une surface plane de 3 120 m², à la société SN BOIS ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, pour un montant de 16 692 € HT.
- Exprime sa volonté d'inscrire dans les actes notariés, une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois.
- Autorise le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents relatifs à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS: 54

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 53

Conseillers présents : 45 Pour: 53

Représentés: 9

Contre:

Non-participation: 1

Abstention:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD, Maire de Châteldon

